



www.ville.saint-lazare.qc.ca

# Bibliothèque municipale

1275, rue du Bois, Saint-Lazare, J7T 3E6

Tél. : 450 424-2999, poste 260 • Téléc. : 450 424-4068

bibliotheque@ville.saint-lazare.qc.ca

## Heures d'ouverture régulières

Lundi	Fermé
Mardi	11 h à 21 h
Mercredi	11 h à 21 h
Jeudi	11 h à 21 h
Vendredi	11 h à 21 h
Samedi	10 h à 15 h
Dimanche	10 h à 15 h

## Horaire d'été

Lundi	Fermé
Mardi	11 h à 21 h
Mercredi	11 h à 21 h
Jeudi	11 h à 21 h
Vendredi	11 h à 21 h
Samedi	10 h à 15 h
Dimanche	Fermé

Fermé du 1<sup>er</sup> dimanche de juin au 3<sup>e</sup> dimanche de septembre

## Nos services

Les services de la bibliothèque municipale sont offerts gratuitement à tous les résidants et propriétaires de Saint-Lazare. Un personnel spécialisé est à votre disposition pour vous offrir une grande variété de services :

### Aide au lecteur

Le service d'aide au lecteur permet à l'utilisateur : d'obtenir des informations sur le fonctionnement de la bibliothèque; d'apprendre à utiliser le catalogue informatisé de la bibliothèque; d'apprendre à localiser les volumes et les documents dans la bibliothèque.

### Référence

Le service de référence assure à l'utilisateur une assistance professionnelle et permet de produire toutes les ressources dont dispose la bibliothèque sur un sujet donné.

### Nouvelles acquisitions

Le lecteur est invité à nous formuler des suggestions quant à l'achat de volumes ou de revues. Si les volumes suggérés correspondent aux politiques en vigueur, ils seront achetés.

### Réservation de documents

L'utilisateur peut réserver un document déjà emprunté. Dès que l'ouvrage revient à la bibliothèque, le lecteur est aussitôt avisé et il doit le réclamer dans les 2 jours qui suivent. Nous limitons cependant ce service à 5 réservations par personne.

### Prêt interbibliothèque

Dans le cas de documents plus spécialisés ou rares, la bibliothèque peut faire des recherches pour emprunter le document à d'autres bibliothèques.

### Prêt de vacances

Nous acceptons de prolonger de 3 semaines la période de prêt pour les vacances de nos abonnés à condition que le document demandé ne fasse pas l'objet d'une réservation.

### Collection de musique sur CD

Une collection de base de musique classique, jazz et populaire est maintenant à la disposition des usagers pour une introduction à ces univers musicaux.

### Recherche sur le réseau Internet

Afin de compléter l'information contenue dans la bibliothèque, les usagers peuvent réserver une période d'une heure avec la possibilité d'une heure additionnelle afin de naviguer par eux-mêmes sur le réseau des ordinateurs de la bibliothèque.

### Navigation Internet sans fil

Les usagers peuvent dès maintenant apporter leur portable pour se brancher sur Internet et cela partout dans la bibliothèque grâce à notre accès sans fil relié à notre lien haute vitesse.

### Consultation du catalogue à partir de la maison

Via Internet et le site de la ville de Saint-Lazare <http://ville.saint-lazare.qc.ca/biblio> vous avez accès au catalogue de la bibliothèque. La mise à jour des transactions est maintenant effectuée toutes les 30 minutes afin de vous donner une image précise de la collection et de la disponibilité des documents.

### Boîte de retour de livres

La bibliothèque de Saint-Lazare dispose d'une boîte de retour de livres située à côté de la porte d'entrée pour accommoder ses usagers en dehors des heures d'ouverture.

### Inscription obligatoire mais gratuite à nos activités et programmes

Heures du conte, rencontres d'auteur, club de lecture, expositions, concours, conférences... Voilà quelques-unes des activités gratuites que nous vous proposons. Pour y participer sans faute, abonnez-vous à nos invitations électroniques à <http://ville.saint-lazare.qc.ca/abonnement> ou renseignez-vous auprès du personnel de la bibliothèque, et consultez le bulletin municipal « Liaisons » ou les journaux locaux. Nos activités sont gratuites mais il est nécessaire de réserver votre place au moins 2 jours à l'avance en composant le 450 424-2999, poste 260.

## Nos règlements

- En entrant, l'abonné est tenu de laisser tout sac au vestiaire.
- La bibliothèque municipale n'est pas responsable des objets perdus ou volés.
- Il est interdit de manger, boire ou fumer à l'intérieur de la bibliothèque.
- Aucun animal ne sera admis à l'intérieur de la bibliothèque.
- L'utilisation du cellulaire dans la bibliothèque est interdite.

### Abonnement

La consultation sur place est gratuite pour les résidants et les non-résidants. Par contre, il faut être abonné pour emprunter des documents.

### Inscription

L'abonnement est gratuit pour toute personne domiciliée ou propriétaire à l'intérieur des limites de la Ville de Saint-Lazare. Par conséquent, toute personne ne répondant pas à cette définition n'est pas éligible au service de prêt. Toute personne de plus de 13 ans peut s'abonner en présentant une preuve de résidence (permis de conduire, bail, carte d'étudiant) et signer la carte d'abonnement. La fiche d'un jeune de 12 ans et moins devra être signée par un parent ou tuteur. L'abonné est responsable des emprunts effectués avec sa carte. Le coût de remplacement pour la carte est de 1 \$.

### Prêt de documents

L'abonné doit obligatoirement présenter sa carte pour emprunter un ou des documents à la bibliothèque. Chaque abonné (enfant ou adulte) peut emprunter un maximum de 10 documents. La durée du prêt est de 3 semaines à l'exception des films vidéo pour lesquels la durée du prêt a été fixée à 2 jours. Le prêt des nouveautés et des documents réservés ne sera pas prolongé au-delà de 3 semaines. On peut emprunter seulement un document multimédia par carte d'abonné.

### Renouvellement

L'abonné doit obligatoirement présenter sa carte et apporter ses documents pour fins de renouvellement. Les renouvellements par téléphone ne sont pas acceptés.

### Amendes

Une amende est imposée pour chaque document en retard.

#### Adulte :

0,25 \$ / jour / document (maximum 5 \$ par document)

#### Enfant (12 ans et moins) :

0,10 \$ / jour / document (maximum 5 \$ / carte de membre)

#### Vidéo (VHS, DVD) :

1 \$ / jour (maximum 5 \$)

**Un abonné qui remet régulièrement ses livres en retard ou qui ne les rapporte pas suite au troisième avis écrit, pourra voir son abonnement suspendu.**

### Document perdu ou endommagé

L'abonné devra rembourser tout document perdu ou endommagé en fonction du prix d'achat, ou les frais de reliure, s'il y a lieu.

